

DÉLIBÉRATION n° **2024-010** de la séance du **19/03/2024**

OBJET : **Approbation du compte administratif 2023 – budget annexe**

L'an deux mille vingt quatre, le mardi dix-neuf mars à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Vue, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 14 Nombre de voix : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Anthony BERTHELOT, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Philippe JOUNY, Frédéric MILLET, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Jean-Pierre AUDELIN, Gaëlle ROUGERON ;
Mme Nadège PLACÉ (suppléante de M. Pascal PRAS) sans voix délibérative.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- › Mme Claire HUGUES avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- › M. Jean-Louis MOGAN avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
- › M. Emmanuel TERRIEN avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
- › M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. Yvon LERAT,
- › Mme Lydie MAHE avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › Mme Anne-Marie CORDIER avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT,
- › Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- › M. Christophe JOUIN avait donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Nicolas CRIAUD, Emmanuel RIVERY, Claude CAUDAL, Christelle BRAUD, Alain VEY, Edith MARGUIN, Xavier BONNET, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Barbara NOURRY.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Maryse BRIAND, directrice déléguée, Innovations sociales,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,
Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable de la communication externe,
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Secrétariat général,

À l'unanimité, Mme Nadège PLACÉ a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte administratif 2023 – budget annexe

EXPOSÉ

Après l'approbation du compte administratif 2023 du budget principal, la concordance des opérations passées sur l'exercice 2023 par la comptable assignataire et l'ordonnateur étant arrêtée, le Conseil d'administration est appelé à approuver le compte administratif du budget annexe.

L'année 2022 a été marquée par l'adoption du schéma régional de coordination, mutualisation et spécialisation des Centres de gestion des Pays de la Loire dont le budget annexe est le support de mise en œuvre. Le compte administratif 2023 témoigne de la mise en mouvement de ce schéma. En effet, si les dépenses restent principalement consacrées à l'organisation des concours, elles commencent à se diversifier au bénéfice des autres compétences mutualisées, protection sociale complémentaire et promotion de l'emploi public notamment.

Le rapport joint en annexe s'attache à présenter, en complément de la maquette budgétaire réglementaire, disponible sur demande, les principales réalisations de l'année 2023 ainsi que l'équilibre des comptes de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire (pas de réalisation en investissement).

La synthèse en est la suivante :

FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé
Recettes	1 248 020,00 €	1 264 279,57 €
Dépenses	1 657 150,00 €	1 275 495,29 €
Résultat antérieur reporté	2 119 638,13 €	2 119 638,13 €
Résultat de clôture 2023		2 108 422,41 €

DÉLIBÉRÉ

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.452-24 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, et notamment ses articles 33 à 35 ;

Vu le compte de gestion pour le budget annexe élaboré par la comptable assignataire et approuvé par le conseil d'administration ;

Vu le projet de compte administratif 2023 pour le budget annexe proposé par l'ordonnateur ;

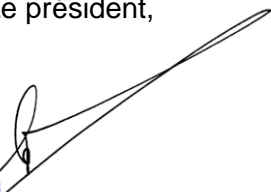
Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2023 par la comptable assignataire et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le Conseil d'administration ;

M. Philip SQUELARD, Président, ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, sur proposition de M. Pascal PRAS, 1^{er} vice-président, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 21 voix pour :

- **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2023 pour le budget annexe.

Pour extrait conforme,
Le président,




Philip SQUELARD